



NOTICE D'INSTALLATION

POUR PORTES A LIBRE

LAPORTE (Fig. 1)

La porte doit être à deux ou à quatre vantaux (groupe à deux vantaux par coté).

Les portes peuvent être de n'importe quel materiel à condition que le châssis est rigide.

Les charnières (a - b) ne doivent pas avoir des frottement ou des tolérances excessives, c'est une condition fondamentale pour le parfait fonctionnement de l'installation.

GUIDE SUPERIEURE ET GALET DE ROULEMENT PORTANT (Fig. 2)

La porte doit avoir une guide supérieure ou inférieure (a) et un galet (b) que selon la dimension et le poids des vantaux devra outre les conduire aussi les soutenir, en reduissant le chargement des charnières (a - b).

En position fermée les deux vantaux doivent toujours s'appuyer sur une feuillure supérieure de la même largeur de la porte.

INSTALLATION DU MOTEUR (Fig. 3)

Le moteur est installé sur le vantail (fig.1-ref. c) fixé directement au pilier ou au mur.

Positionner la porte comme dans fig. 3.a (porte fermée), le cote A, c'est-à-dire la distance entre l'axe de rotation. l'arbre opérateur et l'axe charnière (fig. 1 - ref. b), doit être entre 14 cm et 16 cm.

A la détermination de la position de l'opérateur, faire particulièrement attention ques les valves by-pass (fig. 2ref. c) sont toujours en bonne vedette. Pour exécuter un montage à droite ou à gauche, il faut renverser l'opérateur avec les valves toujours en position frontale.

Souder les brides (fig. 2 - ref. d) au bord supérieur de la porte en position exacte de façon de pouvoir fixer le cote A établi.

Fixer l'opérateur à les brides à l'aide des vis (fig. 2 ref.e).

Déverrouiller l'opérateur avec le levier (fig. 2 - ref. f) le tournant en sens anti-horaire, insérer au centre de rotation (fig. 2 - ref. g) la pièce cannelée (fig. 2 - ref. h) à laquelle est déjà fixé le bras (fig.2 - ref. i).

Faire tourner le bras (fig. 2 - ref. i), dans le sens contraire d'environ 5°.

Etablir la position au milieu du vantail (fig. 2 - ref. *) et fixer dans cette position l'angulaire (fig. 2 - ref. I)

avec le pivot de fixage du bras téléscopique (à l'aide de la bague Seeger).

S'il est nécessaire raccourcir le bras téléscopique (tous les deux les élements de la même longueur) (fig. 2 - ref. m) de façon de pouivoir installer le bras téléscopique sur le pivot (fig. 2 - ref. I). Laisser environ 5 cm, comme dans fig. 3.d, entre la gaine et l'extrémité du bras

S'assurer que la porte s'ouvre et se ferme complètement et que le téléscopique tient les deux élements que restent occupés pour une course suffisante (au moins 20 cm) dans la position plus inconvéniente, c'est-à-dire fermée.

Engraisser le bras téléscopique et le pivot antérieur.

Enlever la purge (fig. 2 - ref. n) sur le coté supérieur de l'opérateur et la remplacer avec le filtre fourni. Relâcher le levier (fig. 2 - ref. f) de façon qu'il retourne en position de bloque hydraulique. Agir sur la vis (fig. 2.a - ref. a) et sur le brochage (fig. 2.a - ref. b) tourner le levier de déverrouillage d'environ 10°-15° dans le sens horaire respectivement à l'axe horizontal de l'opérateur.

Positionner le câble électrique de l'opérateur et procéder aux branchements électriques.

REGLAGE VALVE BY-PASS (Fig. 2 - ref. c)

Une vis règle la poussée en fermeture, l'autre en ouverture; les rotations en sens horaire augmentent la poussée, en sens anti-horaire la diminuissent. Ces valves, très sensibles, influencent seulement la pression de l'opérateur (poussée) et ne règlent pas la vitesse ni influencent le bloque hydraulique.

Tenant avec les mains, contrôler la poussée fournie par l'opérateur et donc procéder au réglage, afin d'obtenir un mouvement sûr et sans incertitudes. (Selon les normes UNI 8612 Ed. 89 la porte doit s'arreter en y opposant une force égale à 15 Kg).

Le système de déverrouillage a un seul retour au ressort pour lequel il y suffit relâcher le câble pour avoir le blocage automatique de l'opérateur.

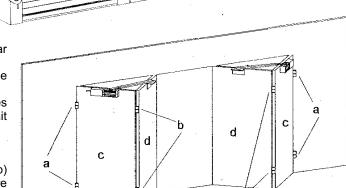
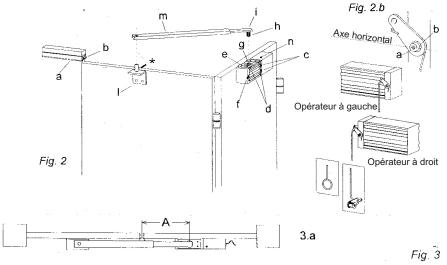
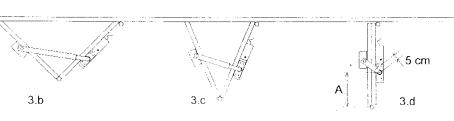


Fig. 1

b







Il y est disponible une serrure à clef pour contrôler le système de déverrouillage à l'exterièure (carré fig. 2).

Même les opérateurs sans verrouillage hydraulique sont fournis avec un déverrouillage manuel pour rendre plus facile le mouvement du vantail en cas de panne de secteur.

Dans le cas où il n'y a pas beaucoup d'espace pour l'opérateur dernière la porte en position ouverte, on peut faire une installation exactement symétrique à celle susmentionnée, dans ce cas la l'opérateur sera monté sur le vantail plus extèrne (fig. 1), et l'angulaire du pivot (fig. 2 - ref. I) sera monté sur le vantail qui est directement fixé au mur ou à un pilier (fig. 1); tout le reste est executé comme au dessus.

Dans fig. 2. b il y a les indications pour la connection du système de déverrouillage externe à clef (sur demande) à l'aide d'un câble au levier de déverrouillage.

Le déverrouillage interne est réalisé en connectant le câble fourni (dans l'emballage du opérateur) au levier de déverrouillage.

AVERTISSEMENT

L'installation électrique et la choix de la logique de fonctionnement doivent être selon les normatives en vigueur. Prévoir dans tous les cas un interrupteur différentiel de 16A, avec seuil de sensibilité de 0,030A. Tenir les câbles de protection (moteurs, alimentation) à part des câbles de commandes (poussoirs, photocellule, radio ecc.). Pour éviter des interférences il est préférable de prévoir et de utiliser deux gaines séparée.

RECHANGES

Addresser les demandes pour pièces de rechanges à:

SEA s.r.l. Zona Ind.le, 64020 S.ATTO Teramo Italia

UTILISATION

L'opérateur ARA a été conçie uniquement pour l'automatisation des portes à libre.

SECURITE ET COMPATIBILITE ENVIRONNEMENT

Ne pas disperser dans l'environnement les matériaux d'emballage et/ou les circuits.

CONFORMITE

L'automatisation ARA est conforme à les normes suivantes:

- 73/23/CEE (Directive sur la Basse Tension)

STOCKAGE

TEMPERATURES DE STOCKAGE			
T _{min}	T _{Max}	Humidité _{min}	Humidité _{Max}
- 40°C	+ 80°C	5% non condensant	90% non condensant

Le déplacement du produit doit être effectuer à l'aide des moyens appropriés.

MISE HORS SERVICE ET ENTRETIEN

La désinstallation et/ou la mise hors service et/ou l'entretien du moteur ARA doit être effectué seul et uniquement par du personnel autorisé et expert.

LIMITE DE GARANTIE

La garantie de l'opérateur ARA est de 24 mois de la date imprimée sur le produit. Ce dernier sera accepté en garantie s'il ne présente pas des dommages dus à un emploi impropre ou à quelconque modification ou altération. La garantie n'est valable que pour l'acquéreur original.

N.B. LE FABRICANT N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES EVENTUELS A LA SUITE D'UNE UTILISATION IMPROPRE, ERRONNEE ET IRRAISONABLE.

SEA se réserve le droit de toute modification ou variation s'elle le retient opportune à ses produits et/ou à la présente notice sans aucune obligation de préavis.

Cod. 67410065 Rev. 01 - 04/1999